

Strasbourg, le 17 décembre 2020

Covid-19 - Pour soutenir les épargnants, les Assurances du Crédit Mutuel maintiennent en 2020 la rémunération des fonds euros des contrats d'assurance-vie.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles de l'année, les Assurances du Crédit Mutuel ont décidé de maintenir en 2020 les taux de rémunération des fonds en euros de leurs contrats d'assurance-vie servis en 2019 (de 1% à 1,65%¹), en dépit des conditions de marché défavorables.

Cette décision vient en soutien des épargnants et de leur pouvoir d'achat face à la crise du Covid-19 et à ses conséquences économiques et sociales. Ce maintien est rendu possible, dans un contexte pourtant de taux d'intérêts très bas, voire négatifs, par la solidité financière remarquable des Assurances du Crédit Mutuel.

Pour **Nicolas Théry**, président du conseil de surveillance des Assurances du Crédit Mutuel, « les Assurances du Crédit Mutuel font une nouvelle fois preuve de solidarité dans une année éprouvante pour les assurés et épargnants. Ce maintien des taux permet de préserver une rémunération intéressante de l'épargne de précaution de nos sociétaires, clients et assurés. »

« Au service d'une société plus solidaire et plus durable, les Assurances du Crédit Mutuel ont fait preuve en 2020 d'une mobilisation exceptionnelle auprès des sociétaires, clients et assurés touchés par la Covid-19. Cette nouvelle décision s'inscrit dans la continuité des mesures solidaires prises depuis le début de la crise sanitaire : soutien aux professionnels de santé, prime de relance mutualiste aux professionnels et TPE/PME, abondement au Fonds de solidarité, report massif des échéances de cotisation des professionnels et entreprises, etc. » souligne **Pierre Reichert**, président du directoire des Assurances du Crédit Mutuel.

L'Assurance-vie aux Assurances du Crédit Mutuel :

- 3,9 millions de contrats, 2,8 millions de clients ;
- 87 milliards d'euros d'encours, dont 16,6% en unités de compte ;
- 5^e assureur-vie en France (en encours) ;
- Taux de rémunération 2020 des fonds euro : de 1% à 1,65% (potentiel bonus de rémunération inclus).

À propos des Assurances du Crédit Mutuel

Depuis 1971, les Assurances du Crédit Mutuel imaginent, conçoivent et orientent les offres et services qui contribuent au développement de l'activité assurance du Crédit Mutuel, inventeur du concept de bancassurance.

Présentes sur les marchés des assurances de biens, de personnes et de l'assurance-vie, les Assurances du Crédit Mutuel, acteur majeur de l'assurance et de la protection sociale en France, proposent des solutions innovantes à leurs 12,5 millions d'assurés (particuliers, professionnels, entreprises et associations) sur l'ensemble du territoire, par l'intermédiaire des réseaux du Crédit Mutuel* et du CIC.

* **Crédit Mutuel Alliance Fédérale** (Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranéen, Anjou, Antilles-Guyane et Massif Central), **Crédit Mutuel Nord Europe**, **Crédit Mutuel Maine-Anjou**, **Basse-Normandie**, **Crédit Mutuel Océan**.

Plus d'informations sur acm.fr

Contact presse

Aziz RIDOUAN : 06 01 10 31 69 – aziz.ridouan@creditmutuel.fr

Mathieu DEHESTRU : 03 88 11 24 64 – mathieu.dehestru@acm.fr

¹ Taux de rémunération de 1% à 1,65% (potentiel bonus de rémunération inclus).